

# AVIS DE CONCESSION

## SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

### I.1) Nom et adresses

Nom officiel : **Ville de Paris**

Adresse postale: **17 boulevard Morland – PARIS**

Code NUTS: **FR101**

Code postal : **75004**

Pays : **France**

Point(s) de contact: **Direction des Finances et des**

**Achats – Service des concessions – bureau 7077**

Tel : **+33 142762170**

Courriel : **dfa-sc-mui@paris.fr**

Fax : - ne pas compléter

Adresse(s) internet

Adresse principale: (URL) **www.paris.fr**

Adresse du profil d'acheteur: (URL) **https://marches.**

**maximilien.fr**

### I.3) Communication

\* Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <https://marches.maximilien.fr>

\* L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: 15 (URL) ne pas compléter

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

\* le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

\* autre adresse: (indiquer l'autre adresse)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées

\* par voie électronique via: (URL)

\* au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

\* a l'adresse suivante: (indiquer l'autre adresse)

\* La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: (URL) ne pas compléter

### I.4) Type de pouvoir adjudicateur (dans le cas d'un avis public par un pouvoir adjudicateur)

\* Autorité régionale ou locale

### I.5) Activité principale (dans le cas d'un avis public par un pouvoir adjudicateur)

\* Services généraux des administrations publiques

### I.6) Activité principale (dans le cas d'un avis public par une entité adjudicatrice)

ne pas compléter

## SECTION II: OBJET

### II.1) Étendue du marché

**II.1.1) Intitulé: Concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité**  
**Numéro de référence: 2017V34D9DSP-R3923**

**II.1.2) Code CPV principal: 34928400-2**

**Descripteur supplémentaire : facultatif**

**II.1.3) Type de démarche**  Travaux  Services

**II.1.4) Description succincte: (champ restreint à 1000 caract)**

Les mobiliers urbains d'information à caractère général ou local seront implantés sur les dépendances du

maine public viaire, répartis sur le territoire parisien en concertation avec la Ville. Ils devront être à double face. Ils pourront supporter de l'affichage et de la publicité non lumineuse ou éclairée par projection ou transparence. La surface totale de la publicité apposée sur ces mobiliers ne pourra excéder la surface totale réservée à l'information non publicitaire. Conformément aux art. P3.8.1 et P3.8.2 du règlement parisien de la publicité du 12 juillet 2011, le nombre maximum de mobiliers est de 1630, d'une surface inférieure ou égale à 2 m².

**II.1.5) Valeur totale estimée**  
**Facultatif (proposition de ne pas compléter)**

**II.1.6) Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots  oui  non

### II.2) Description

Objet : **Concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité**

**II.2.1) Intitulé: ne pas compléter**

**II.2.2) Code() CPV additionnel(s)**

Code CPV principal: **34928400-2**

Descripteur supplémentaire : **facultatif**

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : **FR101**

Lieu principal d'exécution: **Paris**

**II.2.4) Description des prestations: (champ restreint à 1000 caract)**

Dans le cadre d'une concession de services, le concessionnaire sera chargé de la conception, fabrication, pose, entretien, maintenance et exploitation de 1630 mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité.

La Ville de Paris ne participera pas au financement du service. Le concessionnaire assurera seul la fourniture, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, et assumera le risque d'exploitation.

Au terme de la concession, les mobiliers et leurs aménagements deviennent la propriété de la Ville, ainsi que les droits de propriété intellectuelle y afférents, sans versement d'une quelconque indemnité.

La Ville se réserve le droit de ne pas reprendre certains mobiliers, dans la limite de 20% du nombre total de mobiliers à mettre en place au titre de la concession.

**II.2.5) Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des

\* des critères énoncés dans les documents du marché

\* critères décrits ci-dessous (les critères d'attribution devront être donnés par ordre décroissant d'importance)

**II.2.6) Valeur estimée (champ obligatoire)**

Valeur hors TVA: **165000000**

Monnaie: **euros**

**II.2.7) Durée de la concession**

Durée en mois: **48**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne

oui  non

**II.2.14) Informations complémentaires:**

La durée du contrat est de 48 mois à partir de la date de début d'exécution. La date prévisionnelle de début d'exécution (date de début d'implantation des mobiliers) est le 24 juin 2019.

## SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### III.1) Conditions de participation

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis:

(champ restreint à 1000 caract)

Chaque candidat/membre du groupement fournit :

1) Lettre de candidature (habilitation du mandataire)

: **nom, coordonnées, adresse courriel du candidat/**

**membre du groupement**

2) Déclaration (DC2) ou pièce indiquant :

– **nom, forme juridique, raison sociale, coordonnées**

– **personnes ayant qualité pour engager le candidat**

– **Numéro d'identification**

3) Déclaration sur l'honneur attestant :

– **ne faire l'objet d'aucune exclusion de la procédure**

**(art.39 et 42 de l'ordonnance n°2016-65 du 29.01.2016)**

– **de l'exactitude des informations et pièces fournies**

4) Documents justifiant l'absence d'exclusion (art.39

et 42 précités) dont : **certificats et attestations de**

**régularité fiscale et sociale, certificat de l'Agefiph**

**attestant de la régularité sur l'obligation d'emploi des**

**travailleurs handicapés (art.L5212-2 à L5212-5 code du**

**travail), extrait du registre pertinent de moins de 3 mois**

**(K, Kbis, D1), copie des jugements pour les candidats en**

**redressement judiciaire.**

**III.1.2) Capacité économique et financière**

\* Critères de sélection tels que mentionnés dans les

documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis:

(champ restreint à 1000 caract)

Les candidats seront sélectionnés au vu de leurs garanties professionnelles et financières. Seuls les candidats disposant de la capacité économique et financière pour exécuter le contrat de concession pourront être admis à présenter une offre.

Pour l'appréciation de la capacité économique et financière, chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra fournir:

1. le montant et la composition de son capital,

2. les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices

clos, sous format liasse fiscale et sous format Excel, accompagnés de leurs annexes, ou documents équivalents

pour les candidats non établis en France ou non soumis à l'obligation de produire des comptes sociaux.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières, tel que les comptes consolidés des trois derniers exercices si le candidat en établit.

**Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exige(s): pas prévu**

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**  
\* Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis:

(champ restreint à 1000 caract)

Les candidats seront sélectionnés au vu de leurs garanties professionnelles et financières. Seuls les candidats disposant de la capacité technique et professionnelle

pour exécuter le contrat de concession pourront être admis à présenter une offre.

Pour l'appréciation de la capacité professionnelle et financière, chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, fournira les éléments suivants :

1. Note décrivant ses moyens humains et techniques

2. Toute référence ou qualification attestant de sa capacité technique et professionnelle à exécuter le contrat de concession de services.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'apprécier leurs capacités professionnelles et techniques.

**Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exige(s): (champ restreint à 1000 caract)**

**III.1.5) Informations sur les concessions réservées**  
**Pas concerné**

### III.2) Conditions liées à la concession

**III.2.1) Information relative à la profession (seulement pour les concessions de services)**

La prestation est réservée à une profession déterminée. Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

(champ restreint à 400 caract)

Pas concerné

**III.2.2) Conditions d'exécution de la concession: (champ restreint à 1000 caract)**

La date de début d'exécution indiquée au II.2.14) est une date prévisionnelle correspondant au début du contrat.

Pour l'exploitation du service, le concessionnaire sera autorisé par le contrat à occuper les dépendances du domaine public viaire de la Ville de Paris et devra, en

contrepartie, verser une redevance qui tiendra compte des avantages de toute nature procurés du fait de l'occupation et l'utilisation de ce domaine. Une redevance variable assise sur l'activité sera versée annuellement.

Cette redevance variable, basée sur le chiffre d'affaires de la concession, ne pourra être inférieure au montant de la redevance minimale garantie (RMG), qui sera fixée contractuellement.

Le concessionnaire devra fournir des garanties assurant la bonne exécution du contrat.

**III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

Cocher Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

## SECTION IV: PROCÉDURE

### IV.1) Description

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics  oui  non

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif**  
**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures**

**Date:** (jj/mm/aaaa) **04/12/2017** **Heure locale:** (hh:mm) **16:00**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

**Cocher français**

# DIRECTIVE 2014/23/UE

Les candidats sélectionnés recevront une invitation à soumissionner indiquant l'adresse d'accès au dossier de consultation.

2e phase : offres

L'envoi de l'invitation à soumissionner est prévu au plus tôt à partir du 20 décembre 2017 (date indicative). Le dossier de consultation indiquera les conditions d'établissement et le délai de réception des offres. Au vu de l'avis de la commission prévue à l'article L1411-5 du CGCT, l'autorité concédante organisera une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires ayant remis une offre. Au terme des négociations, le choix du concessionnaire sera effectué en application des critères définis dans le dossier de consultation et soumis au vote du Conseil de Paris.

Il sera demandé au candidat ou au groupement d'entreprises retenu de constituer, en tant qu'actionnaires, une société dédiée à l'exécution du contrat.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Le montant estimé indiqué au II.2.6) de la concession est exprimé en euros HT constants, et correspond au chiffre d'affaires hors taxes estimé total du concessionnaire sur la durée du contrat, au titre de l'exécution de la concession. Ce chiffre d'affaires inclut ainsi l'ensemble des produits, sur une durée de 4 ans, liés à l'exploitation publicitaire des mobiliers urbains d'information.

**VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**  
Nom officiel: **Tribunal administratif de Paris**

Adresse postale: **7 rue de Jouy**

Ville: **PARIS** Code postal: **75181** Pays: **France (FR)**

Téléphone: **+33 144594400**

E-mail: **greffe.ta-paris@juradm.fr** Fax: **+33 144594646**

Adresse internet: **(URL)**

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**  
**Ne pas compléter**

**VI.4.3) Introduction de recours**  
(champ restreint à 4000 caract)

Avant la conclusion du contrat, la présente consultation, peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

À compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L551-13 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision n° 358994

Département de Tarn-et-Garonne du 4 avril 2014.

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Nom officiel: **Tribunal administratif de Paris**

Adresse postale: **7 rue de Jouy**

Ville: **PARIS** Code postal: **75181** Pays: **France (FR)**

Téléphone: **+33 144594400**

E-mail: **greffe.ta-paris@juradm.fr** Fax: **+33 144594646**

Adresse internet: **(URL)**

**VI.5) Date d'envoi du présent avis: 31 octobre 2017**